



ARRETE N°2026-379
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Rue du Puits n°43
Du 28 Avril au 5 Mai 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL

VU la demande de Monsieur Mickaël MONTI, Directeur des Opérations – 20 route Adolphe Marais – 14600 Honfleur, de pouvoir faire stationner le véhicule d'une entreprise, rue du Puits, sur la place de livraison devant l'Hôtel Saint Delis au n°43, du Mardi 28 Avril au Mardi 5 Mai 2026, de 8h00 à 18h00, hors week-end et jours fériés,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise qui intervient pour Monsieur Monti, est autorisé à stationner son véhicule, rue du Puits, sur la place de livraison devant l'Hôtel Saint Delis au n°43, du Mardi 28 Avril au Mardi 5 Mai 2026, de 8h00 à 18h00, hors week-end et jours fériés.

ARTICLE 2 : En aucun cas la circulation rue du Puits ne devra être interrompu.

ARTICLE 3 : L'arrêté devra être affiché de façon visible sur le tableau de bord et un panneau réglementaire avec affichage du présent Arrêté, sera posé par l'Entreprise intervenante.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu en permanence.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Avril 2026
Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation,
Marlène FAUVEL

